



Refection de toiture sans mon avis

Par **rehad**, le **02/05/2017** à **09:22**

Bonjour,rnrnJ'avais posé la question il y'a quelque temps concernant un immeuble dont je ne suis propriétaire que d'un tiers un fond de commerce au rez de chaussée.rnLa propriétaire des logements 4 appartements au dessus de mon commerce qui s'improvise syndic parce elle a plus de millièmes que moi a décidé sans que je signe un devis etc de refaire la toiture de l'immeuble.rnrnIL m'avait été répondu qu'elle n'avait pas le droit de le faire sans mon avis, maintenant elle me menace du tribunal car je ne veux pas régler le tiers de la facture.rnrnQue dois-je faire ?rnrnMerci pour votre aidernncordialementrnrnrehad

Par **Lag0**, le **02/05/2017** à **10:40**

Bonjour,rnDemandez au syndic de produire le PV d'assemblée générale où ces travaux ont été votés...

Par **rehad**, le **02/05/2017** à **10:55**

c'est la propriétaire des logements qui fait office de syndic sans avoir été nommée car c'est elle qui a le plus de millièmes maintenant elle me menace.rnrna-elle les éléments pour me poursuivre en justice où je refuse de régler ses travaux étant donné que cela n'a pas été fait dans les règles et je n'ai même pas eu un devis.rnrnmerci de m'éclairerrnrnrehad

Par **Lag0**, le **02/05/2017** à **13:29**

Comme déjà dit, si ces travaux n'ont pas été votés en AG, ils n'avaient pas à être faits. Donc soit cette personne les prend en charge, soit c'est vous qui pouvez l'attaquer pour avoir fait des travaux sur la copropriété alors qu'elle n'en avait pas mandat.

Par **rehad**, le **02/05/2017** à **14:12**

MERCI pour votre conseilrnrncordialementrnrnrehad